

L'accord est le fruit des efforts récents déployés conjointement par les deux pays pour s'assurer que la mise en exploitation de la centrale de la SPC n'a eu aucune incidence importante sur l'environnement aux Etats-Unis. L'Accord de contrôle permettra aux deux gouvernements de détecter dans les meilleurs délais tout effet imprévu qui pourrait se produire. Il aidera également à assurer que les mesures de protection requises par le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement du Canada sont suffisantes.